

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024/559

DATE DE
CONVOCAATION

Le 10 décembre 2024

OBJET :

INSTALLATION D'UN
NOUVEAU CONSEILLER
MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 13

Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte-rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 19 décembre 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Xavier COQUENTIN

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR donne pouvoir à Madame Virginie VIEVILLE, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA donne pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

Excusés : Madame Véronique PETIT, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absents : Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 portant installation du Conseil municipal ;

Vu le courrier de Monsieur Frédéric HERMOSILLA, élu sur la liste « Chaumontel, notre village » reçu en date du 02 novembre 2024 portant démission de son mandat de conseiller municipal ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette démission ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant que la personne figurant immédiatement en dessous de liste (Chaumontel, notre village), en l'occurrence, Monsieur Xavier COQUENTIN ayant accepté de siéger au sein du conseil municipal en qualité de conseiller municipal ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de **PRENDRE ACTE** de l'installation immédiate de Monsieur Xavier COQUENTIN en qualité de conseiller municipal ;

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

PREND ACTE de l'installation immédiate de Monsieur Xavier COQUENTIN en qualité de conseiller municipal ;

PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

#signature#

